

Conseil municipal du 6 Juin 2017

Convocation le 1 juin 2017

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Christelle SENOCQ.

Absents : M Christian LETOVANEC, Mmes Corinne LAGUT, Julie PEYRARD, Agnès RONCAGLIONE,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 2 mai 2017

Christine PAPON est nommée secrétaire de séance.

Urbanisme:

DP accordée pour une piscine hors sol Chemin des Bruyères

PC accordé pour un garage Chemin de Galaure

DP accordée pour une modification d'ouverture Route de Desviages

DP déposée pour une piscine Chemin des Pépinières

DP déposée pour une piscine Chemin des Terrasses

PC déposé pour surélévation d'un hangar pour maison individuelle Rue des Tilleuls

PC déposé pour terrasse en étage Route de Desviages

PC déposé pour maison individuelle lot La Noyeraie

Voirie :

Mr Le Maire propose de faire réaliser, en plus des travaux de voirie 2017, des emplois partiels sur plusieurs voies et chemins communaux. Il propose un devis pour un montant de 5 150 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions

Approuve le montant de 5 150 € HT établi pour des travaux d'entretien de voirie 2017

Dit que les crédits sont ouverts à l'article 2315 du Budget Primitif 2017

Autorise le Maire à signer ce devis de l'entreprise Cheval pour un montant de 5 150€ HT.

Le débroussaillage a été effectué le long des routes par les entreprises Dochier et Champion

PLU :

Un courrier de Mr le Préfet, nous demande la mise en compatibilité de la carte communale avec le SCOT en cours d'année. Une réponse lui sera faite mentionnant la décision d'élaboration d'un PLU.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour l'élaboration du PLU, 9 candidats ont répondu. La commission d'urbanisme et le CAUE ont retenus 4 postulants, qui sont invités à déposer un dossier complet avant le 15 juin. Ces candidats seront auditionnés le 03 juillet..

Le dossier de demande de subvention pour l'élaboration du PLU a été envoyé aux services de la Région le 20 mars.

Bâtiments communaux :

Ecole : Des travaux ont été réalisés pour stopper les problèmes d'humidité dans le vide sanitaire.

Monsieur le Maire expose que les travaux suivants sur le patrimoine aux abords de la mairie :

- remplacement de la charpente du local technique
- rénovation et reconstruction des murs du local et des abords
- enduits des murs du local et des abords
- fabrication et pose d'un garde-corps sur les murets

sont susceptibles de bénéficier du fond de concours de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo et de la solidarité territoriale auprès du Département.

Le coût total de ces travaux s'élève à un montant de 39 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses d'investissement € HT		Recettes attendues €	
- charpente du local	7 614.00	Fonds de concours Agglo	11 700.00
+ plus value auvent couvert	3 850.00	Conseil Départemental	15 600.00
- réfection du patrimoine	6 826.60	Autofinancement communal	11 700.00
- enduit des murs	6 924.00		
- garde-corps	12 370.00		
- Imprévus	1 415.40		
Coût total :	39 000.00		39 000.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

Sollicite un fond de concours pour un montant de 11 700.00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

Sollicite une subvention départementale pour un montant de 15 600.00 € auprès du Département de la Drôme

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir les-dit fonds de concours et subvention.

Personnel communal :

Monique Blanchard chargée de l'entretien des bâtiments communaux et de l'accompagnement des enfants pendant le temps de cantine va faire valoir ses droits à la retraite. En collaboration avec le centre de gestion des employés de la fonction publique, plusieurs personnes ont été auditionnées. Aucune candidature n'a été retenue, le remplacement sera pour l'instant effectué par une personne proposée par ARCHER.

RIFSEEP :

Le nouveau régime indemnitaire est généralisé aux adjoints techniques de Geysans, l'indemnité d'administration et de Technicité est supprimée. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents.

Il est proposé de fixer les montants suivants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité :

1/ Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

Catégorie C

Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Chef d'équipe	Responsabilité Technicité Autonomie Etendue du champ d'action Relationnel		5 000€
Groupe 2	Agent d'exécution	Pas de fonction d'encadrement Autonomie Relations externes		4 000 €

2/ Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Il est proposé de fixer les montants suivants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité :

Catégorie C

Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Chef d'équipe	Evènementiel, disponibilité Dépassement des objectifs		1 000 €
Groupe 2	Agent d'exécution	Evènementiel Dépassement des objectifs		500 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide: Par 11 pour, 0 contre, 0 abstention
Article 1er : D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2017

Article 2 : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des composantes de cette prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime.

Article 4 : Cette présente délibération abroge toutes les dispositions relatives au régime indemnitaire antérieures qui ne sont pas cumulables avec le R.I.F.S.E.E.P.

Décision modificative de Budget

Monsieur Le Maire explique que suite à un signalement de notre trésorerie sur des anomalies constatées et non contestables il est nécessaire de modifier le budget communal primitif 2017 tel que suit:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
D 2802 : Frais documents d'urbanisme	767.20 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		4 156.67 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	15 000.00 €	
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	7 890.60 €	
D 6865 : Dot.provis.risques financiers	4 156.67 €	
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	24 425.00 €	
R 2802 : Frais documents d'urbanisme		767.20 €

Divers :

- Inauguration Vendredi 9 Juin de la Cabine à livres
- Conseil d'école vendredi 9 Juin
- Réunion avec l'inspectrice de l'éducation nationale le 15 Juin
- Elections : planning garde bureau de vote

Evénements du mois : (Mai)

- 03 Préparation vogue du 23 juillet avec comme programme : Randonnée pédestre (2 circuits), verre de l'amitié proposé par la commune, concours de pétanque : la mairie offrira des coupes, stand « Rénov'Habitat durable » de l'Agglo sera présent en matinée.
 - 04 Informatisation des écoles : satisfaction du nouveau matériel installé
 - 05 Réfection d'une voirie communale (ZH 177) discussion sur le terrain avec les particuliers concernés
 - 05 Voisins vigilants, démarche abandonnée, la participation citoyenne est insuffisante
 - 12 Mutuelle de groupe, le projet est également abandonné, les mutuelles n'ont rien à proposer de concret et d'avantageux
 - 17, 30 et 1er juin: informations sur l'élaboration du nouveau PLH Agglo
 - 18 Rencontre avec la LPO : repérage des mares de la commune et contact avec les propriétaires concernés
 - 22 France mobile signalisation des défaillances de réseau téléphone portable, une plateforme sera mise en service
 - 22 Borne Wi-Fi CIGALE réunion d'information. Projet à la salle polyvalente si possibilité technique.
 - 23 CLECT intégration de la ex Communauté de Communes de la Raye aux compétences de Valence Romans Agglo
 - 30 ENEDIS mise en place des compteurs Linky à partir du 1er semestre 2019
- ITEP : bilan positif; projet 2017-2018: wagon, sport, Ardéchoise, apprentissage de l'autonomie. Bilan de la visite de sécurité validation des devis pour contrôle